

VILLE d'ESBLY
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE



CANTON DE SERRIS
Arrondissement de Torcy
77450

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 70/12-2022

-oOo-

SÉANCE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION : 05 DÉCEMBRE 2022

DATE D’AFFICHAGE : 05 DÉCEMBRE 2022

-oOo-

OBJET : NOUVELLE COMPOSITION DE LA COMMISSION D’APPEL D’OFFRES (CAO)

Rapporteur : Monsieur le Maire

L’an deux mille vingt-deux, le lundi 12 décembre, le Conseil municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie d’Esbly à 20h00 en séance publique, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Maire d’Esbly.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

NOMBRE DE PRÉSENTS : 23

NOMBRE DE VOTANTS : 27

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Ghislain DELVAUX, Mme Alexandra HUMBERT, M. David CHARPENTIER, Mme Marie Madeleine GALLET, M. Charles CAÏUS, Mme Clotilde TEMPLIER, Mme Sophie LABAS, M. Fabien REYNARD, M. Daniel LAGORCE, Mme Véronique GERMANN, Mme Valérie LEPOIVRE, Mme Corinne CESARIN, M. Brice COUSIN, M. Julien GENTY, Mme Pandora CHARANSOL, M. Jean-Jacques REGNIER, Mme Thérèse ROCHE, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique PIAT, M. Antoine BOHAN (*arrivé à 20h38 et a pris part au vote à partir du point n°6 portant sur le volet « Finances Locales »*), M. Michel GAMBOTTI, M. Jean-Pierre HAMEL, Jean-Luc DUPIEUX.

ONT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Estelle LAROYE à M. Julien GENTY
- Mme Karine NOWICKI à Mme Valérie LEPOIVRE
- M. Francesco PITARI à M. David CHARPENTIER
- Mme Cécile SELLES à M. Fabien REYNARD
- M. Antoine BOHAN à Mme Martine BOUCHER (*jusqu’au point n°5 « CLECT »*)

ABSENTS : M. Slimane ZAOUÏ et M. Jean-Luc GARNIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Monsieur David CHARPENTIER et Madame Thérèse ROCHE ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance, conformément à l’article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

-oOo-

VU les dispositions des articles L. 1414-2, L. 1411-5, L.2121-21 et L.2121-22 du Code territoriales (CGCT) ;

VU le Code de la commande publique (CCP) ;

VU l'article L. 1414-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui dispose que la Commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code ;

VU la délibération n°22/06-2020 du Conseil municipal du 30 juin 2020 portant sur l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO) ;

CONSIDÉRANT que pour une commune de 3 500 habitants et plus, la Commission d'appel d'offres (CAO) est composée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Monsieur le Maire expose que suite à la démission de Monsieur Benjamin LANTERNAT de ses fonctions d'adjoint au Maire et conjointement de son mandat de conseiller municipal présentée en date du 29 septembre 2022, qui a fait l'objet d'une acceptation par Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne le 06 octobre 2022, il convient d'actualiser la liste des membres de la Commission d'appel d'offres.

En application des dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et du Code de la commande publique (CCP), il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'appel d'offres (CAO) par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Toutefois, il est procédé au renouvellement intégral de la Commission d'appel d'offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions telles que prévues à l'alinéa précédent, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit.

Au vu de ce qui précède, Monsieur Slimane ZAOUÏ est, de fait, appelé à remplacer Monsieur Benjamin LANTERNAT, en tant que **membre titulaire de la Commission d'appel d'offres** de la commune.

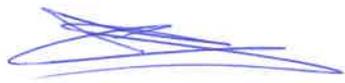
Rappel composition de la CAO avant la démission de M. Benjamin LANTERNAT	Nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
Président : M. Ghislain DELVAUX Suppléante du Président : Mme Alexandra HUMBERT	Président : M. Ghislain DELVAUX Suppléante du Président : Mme Alexandra HUMBERT
Titulaires : Mme Cécile SELLES M. Julien GENTY M. Benjamin LANTERNAT M. Charles CAÏUS M. Jean-Jacques RÉGNIER	Titulaires : Mme Cécile SELLES M. Julien GENTY M. Slimane ZAOUÏ M. Charles CAÏUS M. Jean-Jacques RÉGNIER
Suppléants : M. Slimane ZAOUÏ M. Francesco PITARI M. Daniel LAGORCE Mme Pandora CHARANSOL M. Antoine BOHAN.	Suppléants : M. Francesco PITARI M. Daniel LAGORCE Mme Pandora CHARANSOL M. Antoine BOHAN.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **LE CONSEIL MUNICIPAL**,

- **PREND ACTE** de la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) au sein de la commune d'Esbly.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Les Secrétaires de séance,



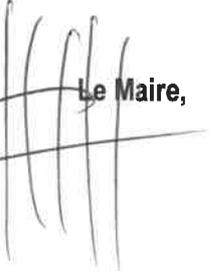
David CHARPENTIER,



Thérèse ROCHE,



Le Maire,



Ghislain DELVAUX.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter :

de sa réception en Sous-Préfecture le : **23 DEC. 2022**

de sa publication et/ou affichage le : **23 DEC. 2022**

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le



ID : 077-217701713-20221212-70_12_2022_DEL-DE